

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à 20 h 00 le 14 novembre 2011, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Rhéal Grenier	M. Jacques Lessard
M. Louis Robert	M. Yvan Pinsonneault
M. François Brisson	M. Larbi Benkaddour

Formant quorum sous la présidence de Madame Odette Ménard, maire.

M. Robert Taylor, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est décrété par résolutions et règlements de cette séance comme suit :

.- L'ordre du jour est révisé et accepté unanimement.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

Séance du Conseil
LUNDI LE 14 NOVEMBRE 2011 À 20 H 00
ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue

Moment de réflexion

Points pour délibération

Doc.

Assemblées de octobre 2011

1

- | | | |
|-----|---|---|
| 1.1 | → | Procès-verbal du 12 septembre 2011 |
| 1.2 | → | Procès-verbal du 11 octobre 2011 |
| 1.3 | | Droit de veto 10-287-11 Lac Bleu, parc écologique phase I |
| 1.4 | | |

Assemblée du 14 novembre 2011

2

- | | | |
|-----|---|---|
| 2.1 | → | Liste des comptes à payer du 11 octobre |
| 2.2 | → | Liste des comptes à payer au 3 et 11 novembre |
| 2.3 | → | Ajouts du 14 novembre 2011 |

Période de questions

3

Administration générale

3.1 Conseil municipal

- | | | |
|-------|---|--|
| 3.1.1 | → | Entente approvisionnement en eau : Agromex (reporté ajournement) |
| 3.1.2 | → | Code d'éthique & de déontologie des élus |

- 3.1.3 → Politique des conditions de travail (reporté ajournement)
- 3.1.4 → Pochette de Bienvenue aux nouveaux résidents
- 3.1.5 → Abrogation résolution numéro 09-276-11
- 3.1.6 → Fondation éducative Jean-Jacques Bertrand levée de fonds
- 3.1.7 → Le Diapason poinsettias
- 3.2 Gestion financière et administrative
 - 3.2.1 → Augmentation de la plage d'accueil en soirée
 - 3.2.2
- 4 **Sécurité publique**
 - 4.1 Service de police
 - 4.2 Service des Incendies
 - 4.2.1 → Rapport d'événements
 - 4.2.2 → Contribution au party des fêtes des pompiers
 - 4.2.3 → Renouvellement services d'urgence CAUCA
- 5 **Transport & bâtiment**
 - 5.1 Voirie & réseau routier
 - 5.1.1 → Compte-rendu rencontre rue St-Georges du 1^{er} novembre
 - 5.1.2 → Réfection du tablier du pont Fournier : coût/budget
 - 5.1.3 → Achat de pneus d'hiver pour la camionnette travaux publics
 - 5.1.4 → Relevé topographique intersection rang Casimir & Principale
 - 5.1.5 → Relevé topographique intersection rang Casimir & route 235
 - 5.1.6 →
 - 5.2 Signalisation
 - 5.2.1
 - 5.3 Bâtiment
 - 5.3.1
- 6 **Hygiène du milieu**
 - 6.1 Réseau d'aqueduc
 - 6.1.1 Contrat d'analyse des eaux potables & usées
 - 6.1.2 → Inspection des conduites sanitaires & pluviales rue St-Georges
 - 6.1.3
 - 6.2 Réseaux d'égouts
 - 6.2.1 Nomination de Martin Deshaies, inspecteur municipal LAU Art. 119.7
 - 6.2.2 → Réparation de la chaloupe
 - 6.3 Matières résiduelles
 - 6.3.1
- 7 **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
 - 7.1.1 → Liste des permis émis octobre 2011
 - 7.1.2 → Dérogation mineure : rang St-Charles lot 3 516 026
 - 7.1.3 → Dérogation mineure : rue Rachel lot 3 519 336
 - 7.1.4 → Demande d'utilisation autre qu'agricole lots 3 515 984 & 3 515 995
 - 7.1.5 → Règlement numéro 694-10 tarification pour le financement des travaux de nettoyage & d'entretien du cours d'eau Abraham-Paquette
 - 7.1.6 → Aménagement comestible (reporté ajournement)
 - 7.2 Développement
 - 7.2.1. → Réaménagement du lotissement du projet développement Volière IV

7.2.2. ➔ Analyses environnementales du projet de rue des Colombes

8 **Loisirs et culture**

8.1 Activités récréatives et culturelles

8.1.1 ➔ Skate-parc : adjudication des contrats de construction

8.1.2 ➔ Réservations d'activités 2012 : Plaisirs d'hiver, semaine de relâche et Fête Nationale

8.1.3 ➔ Compte-rendu rencontre Commission scolaire du 25 octobre

8.1.4 ➔ Tarifs préférentiels d'inscription pour des cours aux résidents

8.1.5 ➔ Politique de location de salle

8.1.6 Nomination de la bibliothèque municipale Ruth Benoit

8.1.7 Ajustement du paiement de Pro-piste

8.2 Infrastructures

8.2.1

9 **Divers & affaires nouvelles (reporté ajournement)**

9.1 OMHAG : amélioration de la salle communautaire (reporté) voir Co-1

OMHAG : demande de budget additionnel (reporté)

Remplacement du directeur général secrétaire-trésorier (reporté)

10 **Levée de l'assemblée**

Période de questions

Points d'information

Correspondance

* Afin de diminuer la quantité de papier utilisée, nous vous remettons seulement les documents déjà fournis en plusieurs exemplaires. S'il vous intéresse d'obtenir copie d'un point sans document, communiquez avec la réceptionniste pour l'obtenir.*

Co-1	Demande de budget additionnel 2011 O.M.H.A.G.
Co-2	Ministère des Affaires municipales budget annuel 2012 pour assainissement
Co-3	Cour Municipale de Saint-Césaire
Co-4	Gestion de Document de l'Estrie initiatives environnementales
Co-5	PG Solutions contrat d'entretien et de soutien
Co-6	Société d'habitation du Québec rapport d'approbation budget 2012
Co-7	Girard-Hébert offre de services en ingénierie aquatique
Co-8	Coût de demande de permis de différentes municipalités
Co-9	Revue Transport Magazine
Co-10	Revue Carrefour COMAQ
Co-11	Revue Via Bitume
Co-12	Revue Constas
Co-13	Revue La Voix du Vrac
Co-14	Magazine des matières résiduelles au Québec
Co-15	Magazine de l'eau au Québec Source
Co-16	Magazine Québec Vert

Varia

Période d'échange

Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 11-294-11

CONSEIL MUNICIPAL – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2011

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2011 tel que modifié en inscrivant à la troisième intervention de Madame Ménard à la période de discussion entre les membres du conseil « 142 000 \$ » au lieu de « 135 000 \$ ».

De dispenser le directeur général et secrétaire-trésorier d'en donner lecture puisqu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adopté

RÉSOLUTION 11-295-11

CONSEIL MUNICIPAL – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 OCTOBRE 2011

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2011.

De dispenser le directeur général et secrétaire-trésorier d'en donner lecture puisqu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adopté

RÉSOLUTION 11-296-11 LAC BLEU : PARC ÉCOLOGIQUE PHASE 1

CONSIDÉRANT le dépôt du plan préliminaire de mise en œuvre d'un parc écologique au Lac Bleu;

CONSIDÉRANT que la première phase du projet prévoit l'acquisition du terrain et la finalisation du plan d'aménagement des aires de détente et de la zone écologique;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit être partenaire dans ce projet avec la corporation sans but lucratif des Gardes-en-Joie du Lac Bleu;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET RÉSOLU de refuser l'appui au projet de parc écologique au Lac Bleu.

Monsieur Larbi Benkaddour demande le vote;

Ont voté pour : M. Rhéal Grenier
M. Louis Robert
M. Yvan Pinsonneault

Ont voté contre : Mme Odette Ménard
M. Jacques Lessard
M. François Brisson
M. Larbi Benkaddour

Rejeté

RÉSOLUTION 11-297-11 LAC BLEU : PARC ÉCOLOGIQUE PHASE 1

CONSIDÉRANT le dépôt du plan préliminaire de mise en œuvre d'un parc écologique au Lac Bleu;

CONSIDÉRANT que la première phase du projet prévoit l'acquisition du terrain et la finalisation du plan d'aménagement des aires de détente et de la zone écologique;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit être partenaire dans ce projet avec la corporation sans but lucratif des Gardes-en-Joie du Lac Bleu;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET RÉSOLU d'appuyer le projet de parc écologique au Lac Bleu et de prévoir au budget 2012 les sommes nécessaires pour l'acquisition du terrain tel que prévu dans la phase I du projet.

Monsieur Yvan Pinsonneault demande le vote;

Ont voté pour : Mme Odette Ménard
M. Jacques Lessard
M. François Brisson
M. Larbi Benkaddour

Ont voté contre : M. Rhéal Grenier
M. Louis Robert
M. Yvan Pinsonneault

Adopté

RÉSOLUTION 11-298-11

CONSEIL MUNICIPAL – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 11 OCTOBRE 2011

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés, et ci-après résumés :

Paiements directs ACCES D		\$
Fournisseurs :	Octobre 2011	23 370,43 \$
Déboursés directs :		\$
Salaires :		\$

Adopté

RÉSOLUTION 11-299-11

CONSEIL MUNICIPAL – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 3 NOVEMBRE, DU 11 NOVEMBRE 2011 ET LES AJOUTS DU 14 NOVEMBRE 2011

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés, et ci-après résumés :

Paiements directs ACCES D		18 873,52\$
Fournisseurs :	11 748 à 11 841	247 403,64\$
Déboursés directs :	11 738 à 11 744	20 855,17\$
Salaires :		30 492,69\$

Adopté

DÉBUT DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS À 20H15

- **Quelles sont les modes de financement du projet du parc écologique du lac Bleu ?**
 - o La décision sera prise lors de l'adoption du budget 2012, trois possibilités de financement s'offrent au conseil : au budget des opérations courantes, affectation au surplus accumulé ou adoption d'un règlement d'emprunt.
 - o Le conseil prévoit une consultation publique pour expliquer les détails du projet et le mode de financement privilégié.
 - o Le projet du parc écologique va améliorer la qualité de l'eau et protéger

l'environnement du lac. Il vise également à redonner l'accès au lac à tous les citoyens de Ange-Gardien.

- **Combien de temps doit-on attendre pour recevoir la subvention pour l'installation d'une fosse septique conforme au lac Bleu ?**
 - Lorsque la demande est complétée avec tous les documents nécessaires, les comptes à payer doivent être présentés et acceptés par le conseil municipal lors d'une séance ordinaire mensuelle pour autoriser le paiement. Dépendamment de la date du dépôt de la demande, il peut se passer plus 60 jours avant que le propriétaire ne reçoive le remboursement des frais d'installation.
 - On mentionne également que la MRC de Rouville est maintenant responsable de la vidange périodique des fosses septiques qui débutera en 2012. Au moment de la vidange, on validera la conformité des installations.

- **Qui a la responsabilité de la sécurité du chemin de fer ?**
 - Le chemin de fer appartient à une corporation privée et la réglementation qui régit les chemins de fer sont de juridiction provinciale quant à la signalisation et fédérale quant à la sécurité et à la conformité des voies de chemin de fer. La municipalité n'a pas juridiction sur les chemins de fer.

- **Quel est l'implication de la municipalité dans l'amélioration de la qualité de l'eau du lac Bleu ?**
 - La municipalité avait adopté un programme de subvention permettant le remboursement de 25 % des coûts de mise en place d'installation septique conforme jusqu'à concurrence de 2 500\$, ce programme a pris fin le 12 janvier 2011. Elle réalise également une étude détaillée de l'ingénierie pour la construction éventuelle d'égouts sanitaires et d'aqueduc autour du lac.

FIN DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS À 20H35

AVIS DE MOTION 11-300-11 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT que le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2011;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné le 14 novembre 2011;

M. Jacques Lessard donne avis de motion que lui-même ou un autre conseiller à une séance subséquente de ce conseil présentera un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Ange-Gardien.

RÉSOLUTION 11-301-11 POCLETTE DE BIENVENUE AUX NOUVEAUX RÉSIDENTS

CONSIDÉRANT que plusieurs nouveaux résidents s'établissent annuellement sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'informer ces nouveaux résidents des services municipaux, institutionnels et commerciaux disponibles sur notre territoire afin de favoriser l'utilisation de ces services et les achats locaux;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense maximale de 3 000 \$ en plus des taxes applicables, pour réaliser deux cent cinquante (250) pochettes de Bienvenue aux nouveaux résidents de la municipalité.

Adopté

RÉSOLUTION 11-302-11 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 09-276-11

CONSIDÉRANT que la municipalité, suite à la relocalisation de l'emplacement du skate-parc, à décider de retourner en appel d'offres pour la mise en place de l'infrastructure et de la fondation du skate;

CONSIDÉRANT que le premier appel d'offre n'exigeait pas de garanties d'exécution et que le devis nécessitait une révision au niveau des exigences supplémentaires de la capacité portante du sol;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'abroger la résolution 09-276-11.

Adopté

RÉSOLUTION 11-303-11 FONDATION ÉDUCATIVE JEAN-JACQUES-BERTRAND

CONSIDÉRANT que la fondation Jean-Jacques-Bertrand tient sa levée de fonds annuelle, et que pour se faire elle demande aux municipalités qui ont des élèves qui fréquentent cette école une contribution de 5\$ par élève;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 50 \$ pour la contribution à la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand.

Adopté

RÉSOLUTION 11-304-11 FONDATION AU DIAPASON

CONSIDÉRANT que la Fondation au Diapason fourni des services gratuits de soins palliatifs et des services d'accompagnement pour les personnes atteintes de cancers et leurs proches dans les communautés de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT que la fondation est en période de financement en vendant des poinsettias rouges;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 150\$ pour l'achat de 10 pots à 15\$.

Adopté

RÉSOLUTION 11-305-11 AUGMENTATION DE LA PLAGE D'ACCUEIL EN SOIRÉE

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens ont manifesté une insatisfaction quant à l'horaire d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que nous voulons offrir une alternative pour permettre aux citoyens de faire affaire avec la municipalité en prolongeant les heures d'ouverture en soirée;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET RÉSOLU d'offrir le service de réceptionniste à l'hôtel de ville de Ange-Gardien le mardi soir de 18 h à 20 h pour une période de 6 mois commençant en janvier 2012.

Monsieur Larbi Benkaddour demande le vote

Ont voté pour : Mme Odette Ménard
 M. Jacques Lessard
 M. François Brisson
 M. Yvan Pinsonneault
 M. Louis Robert

Ont voté contre : M. Larbi Benkaddour
 M. Rhéal Grenier

Adopté

RÉSOLUTION 11-306-11 CONTRIBUTION AU PARTY DES FÊTES DES POMPIERS

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 30\$ par pompier pour un maximum de 510\$, en plus des taxes applicables pour assumer la participation de la municipalité au party des fêtes des pompiers de Ange-Gardien.

Adopté

RÉSOLUTION 11-307-11 RÉFECTION DU TABLIER DU PONT FOURNIER

CONSIDÉRANT que la résolution 09-261-11 autorise une dépense de 29 600 \$, en plus des taxes applicables, pour accorder le contrat de remplacement des poutres du tablier et des chasses roues du pont Fournier au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise de Construction du Bassin;

CONSIDÉRANT qu'il a fallu remplacer toutes les 121 traverses du pont ce qui a occasionné une dépense supplémentaire de 18 755 \$ et que l'on a acheté quatre (4) madriers de remplacement pour une dépense supplémentaire de 146 \$, ces deux ajouts totalisent une dépense supplémentaire de 18 901 \$, en plus des taxes applicables;

CONSIDÉRANT que cette dépense n'est pas prévue au budget et qu'il est impératif de réaliser ces travaux pour la sécurité des usagers du pont Fournier, il est donc nécessaire de financer cette dépense à même le poste du fonds Carrière & Sablière de la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 48 501 \$ en plus des taxes applicables, pour la réfection complète des traverses, des madriers du tablier et des chasses roues du pont Fournier et de puiser cette somme à même le fonds Carrière & sablière.

Adopté

RÉSOLUTION 11-308-11 ACHAT DE PNEUS D'HIVER POUR LA CAMIONNETTE

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault
APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 1 000 \$ en plus des taxes applicables, pour l'achat de quatre (4) pneus d'hiver pour la camionnette des travaux publics.

Adopté

RÉSOLUTION 11-309-11 RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DE L'INTERSECTION DU RANG CASIMIR ET DE LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT la possibilité de revoir la géométrie de cette intersection;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard
APPUYÉ PAR M. François Brisson
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accorder un contrat à l'arpenteur-géomètre M. Bruno Ravenelle et d'autoriser une dépense de 800 \$ en plus des taxes applicables pour réaliser un relevé topographique de l'intersection du rang Casimir et de la rue Principale et une dépense de 480 \$ en plus des taxes applicables pour la mise en plan.

Adopté

RÉSOLUTION 11-310-11 RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DE L'INTERSECTION DU RANG CASIMIR ET DE LA ROUTE 235

CONSIDÉRANT la possibilité de reconfigurer la sortie du rang Casimir sur la route 235;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier
APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accorder un contrat à l'arpenteur-géomètre M. Bruno Ravenelle et d'autoriser une dépense de 1 500 \$ en plus des taxes applicables pour réaliser un relevé topographique de l'intersection du rang Casimir et de la Route 235 et une dépense de 720 \$

en plus des taxes applicables pour la mise en plan.

Adopté

RÉSOLUTION 11-311-11 CONTRAT D'ANALYSE DES EAUX POTABLES & USÉES

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des analyses chimiques de l'eau potable et des eaux usées de la municipalité;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accorder le contrat d'analyse de l'eau potable & des eaux usées au plus bas soumissionnaire conforme l'entreprise Biolab et d'autoriser une dépense de 3 958 \$ en plus des taxes applicables. D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité les documents et contrats nécessaires à la réalisation de ces analyses.

Adopté

RÉSOLUTION 11-312-11 CONTRAT D'INSPECTION DES CONDUITES SANITAIRES & PLUVIALES DE LA RUE ST-GEORGES

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des inspections télévisuelles des conduites d'égouts sanitaires et d'égouts pluviales avant de procéder à des travaux majeurs de réfection de la voirie et d'aménagement de mesures d'atténuation des inconvénients de la circulation lourde sur la rue St-Georges;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accorder le contrat d'inspection télévisuelle des conduites d'égouts sanitaires et d'égouts pluviales à la compagnie COLMATEC pour la somme de 10 170 \$ en plus des taxes applicables et d'affecter cette dépense au fonds carrière & sablière. D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité les documents et contrats nécessaires à la réalisation de ces inspections.

Adopté

RÉSOLUTION 11-313-11 NOMINATION DE MONSIEUR MARTIN DESHAIES À TITRE D'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que la loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'une municipalité peut désigner un fonctionnaire municipal responsable de l'inspection des bâtiments et de l'application des règlements en vigueur à la municipalité;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer Monsieur Martin Deshaies à titre d'inspecteur municipal.

Adopté

RÉSOLUTION 11-314-11 RÉPARATION DE LA CHALOUPE

CONSIDÉRANT que la chaloupe qui sert à réaliser les inspections du niveau des boues septiques dans les étangs aérés de l'usine de traitement des eaux usées a besoin de réparations;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 375 \$, en plus des taxes applicables pour faire réparer la chaloupe.

Adopté

RÉSOLUTION 11-315-11 DÉROGATION MINEURE : RANG ST-CHARLES NUMÉRO DE LOT 3 516 026

CONSIDÉRANT que les exploitants de la ferme désirent modifier le type d'élevage qu'ils pratiquent soit de transformer l'exploitation d'une porcherie de maternité à une porcherie d'engraissement. De ce fait, ils doivent se conformer au règlement des distances séparatrices liées à la gestion des odeurs en milieu agricole et des distances minimales à respecter;

CONSIDÉRANT que l'installation d'élevage est déjà érigée depuis longtemps et que la propriété se trouve dans un milieu rural loin du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT qu'il existe des subventions au MAPAQ pour des projets de mitigation, telle que des murs brise odeur;

CONSIDÉRANT que les voisins ont signé une déclaration affirmant qu'ils sont en accord avec le projet;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert
APPUYÉ PAR M. François Brisson
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accorder la dérogation mineure et exiger qu'un mur brise odeur leur soit contraint pour la ferme Jotine, sise au 332 rang St-Charles numéro de lot 3 516 026 pour la transformation en ferme d'engraissement porcine.

Adopté

RÉSOLUTION 11-316-11 DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DE LOT 3 519 336

CONSIDÉRANT que le propriétaire projette l'implantation d'un complexe d'habitation de trois bâtiments dans la zone 109;

CONSIDÉRANT que le nombre d'étages maximal permis dans la zone 109 est de 3 alors que son projet en propose 4 selon la définition du règlement municipal alors que selon la définition du code de construction le nombre d'étages du bâtiment proposé est de 3;

CONSIDÉRANT que le promoteur s'engage à respecter le règlement municipal qui stipule que la hauteur maximale de son bâtiment avec les bâtiments adjacents n'excédera pas le maximum permis dans la zone 109 qui est de 3 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme n'a pas été informé de cet engagement du promoteur à réduire la hauteur totale des bâtiments afin de les rendre conforme à notre réglementation et que la première demande a fait l'objet d'un refus de la part du CCU;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour
APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de refuser la dérogation mineure du lot 3 519 336.

Adopté

RÉSOLUTION 11-317-11 APPUI À L'UTILISATION AUTRE QU'AGRICOLE POUR LES NUMÉROS DE LOTS 3 515 984 ET 3 515 995 PARTIE AUPRÈS DE LA CPTAQ

CONSIDÉRANT que le propriétaire désire agrandir le lot de sa résidence à même le lot de sa ferme et puisque le lot en question n'appartient pas à sa ferme, il doit faire une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour un usage autre qu'agricole;

- CONSIDÉRANT que le lot où est projeté l'agrandissement est enclavé entre des bâtiments agricoles et le rang;
- CONSIDÉRANT que les activités de la ferme Richard Desroches ne seront pas affectées par l'agrandissement du lot résidentiel;
- CONSIDÉRANT que l'homogénéité du secteur ne sera pas affectée, car ce secteur est principalement constitué d'exploitations agricoles et de résidences;
- CONSIDÉRANT que la demande vise une petite parcelle qui n'affecte pas l'intégrité de la propriété agricole voisine;
- CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait comme impact de laisser le demandeur dans une situation dérogatoire protégée par droit acquis;
- CONSIDÉRANT que le projet de lotissement pourra alors être conforme au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, car une partie de l'installation septique se trouve sur le lot de la ferme;
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme au règlement de lotissement 618-05;
- CONSIDÉRANT que la reconstruction de la résidence est autorisée seulement si le propriétaire obtient l'autorisation de la CPTAQ;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'appuyer la demande, de Monsieur Richard Desroches, d'utilisation autre qu'agricole pour les lots 3 515 984 et 3 515 995 partie auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ).

Adopté

RÉSOLUTION 11-318-11 RÈGLEMENT 694-10 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN RÉALISÉS DANS LE COURS D'EAU ABRAHAM-PAQUETTE

- CONSIDÉRANT les dispositions législatives;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement a été donné à la séance du conseil du 12 avril 2010;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert
APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement 694-10 décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien réalisés dans le cours d'eau Abraham-Paquette.

Adopté

RÉSOLUTION 11-319-11 RÉAMÉNAGEMENT DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER VOLIÈRE IV

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de proposer un réaménagement du lotissement de la Volière IV afin de l'intégrer au réaménagement de l'intersection du rang Casimir et de la route 235;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson
APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 1 000\$, en plus des taxes applicables pour élaborer, en accord avec le promoteur, une proposition de lotissement auprès de la firme Bédard-Tremblay, arpenteur-géomètre.

Adopté

RÉSOLUTION 11-320-11 ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE RUE DES COLOMBES

CONSIDÉRANT que la municipalité désire participer financièrement au projet de développement résidentiel de la Volière IV après entente avec le promoteur;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson
APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 3 750 \$ en plus des taxes applicables pour les honoraires et les dépenses pour la reconnaissance floristique du terrain afin de valider la présence de milieux humides et une dépense de 1 500 \$ en plus des taxes applicables pour la réalisation du rapport de caractérisation phase 1 allégée exigée par le MDDEP dans la demande de CA32.

Adopté

RÉSOLUTION 11-321-11 SKATE-PARC : ADJUDICATION DU CONTRAT D'EXCAVATION & D'INFRASTRUCTURE

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 5 835 \$ en plus des taxes applicables pour réaliser les travaux d'excavation et d'infrastructure du skate-parc au plus bas soumissionnaire conforme Transport Excavation François Robert. D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité les documents et contrats nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Adopté

RÉSOLUTION 11-322-11 SKATE-PARC : ADJUDICATION DU CONTRAT D'INSTALLATION D'UN LUMINAIRE

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 575 \$ en plus des taxes applicables au plus bas soumissionnaire conforme J.A. Robert pour l'installation d'un luminaire.

Adopté

RÉSOLUTION 11-323-11 SKATE-PARC : AFFECTATION DU SOLDE BUDGÉTAIRE AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DU TERRAIN DU PARC

CONSIDÉRANT que les travaux de mise en place du skate-parc vont endommager les surfaces gazonnées du parc;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de restaurer les surfaces endommagées et d'aménager adéquatement les aires de jeux de soccer et de skate parc pour les rendre conviviales et sécuritaires pour tous les usagers;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'affecter le solde budgétaire de 2 860 \$ aux travaux éventuels de restauration et d'aménagement des aires de jeux prévus en 2012.

Adopté

RÉSOLUTION 11-324-11 RÉSERVATION POUR L'ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE LES

PLAISIRS D'HIVER

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réserver dès maintenant pour les activités culturelles et artistiques pour cet événement;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 4 500 \$ en plus des taxes applicables pour les activités «Les Plaisirs d'hiver».

Adopté

RÉSOLUTION 11-325-11 RÉSERVATION POUR L'ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE DE LA SEMAINE DE RELÂCHE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réserver dès maintenant pour les activités culturelles et artistiques pour cet événement;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 1 000 \$ en plus des taxes applicables pour les activités «Semaine de relâche»

Adopté

RÉSOLUTION 11-326-11 RÉSERVATION POUR L'ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réserver dès maintenant pour les activités culturelles et artistiques pour cet événement;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 15 000 \$ en plus des taxes applicables pour les activités «Fête Nationale».

Adopté

RÉSOLUTION 11-327-11 TARIFS PRÉFÉRENTIELS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS CULTURELLES & SPORTIVES POUR LES RÉSIDENTS

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de réclamer des frais de 25 \$ pour l'ouverture du dossier d'inscription à une activité pour les non-résidents de la municipalité de Ange-Gardien.

Adopté

RÉSOLUTION 11-328-11 POLITIQUE DE LOCATION DE SALLE

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de réclamer des frais de location équivalents aux coûts d'ouverture et de fermeture de la salle qui sont actuellement de 30\$ par séance de cours pour les activités récréatives et sportives pour la salle communautaire.

Adopté

RÉSOLUTION 11-329-11 NOMINATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE EN L'HONNEUR DE MADAME RUTH BENOIT

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer la bibliothèque municipale Ruth Benoit.

Adopté

RÉSOLUTION 11-330-11 AJUSTEMENT DU PAIEMENT DE PRO-PISTE

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 445.29\$ pour ajuster la contribution municipale de Ange-Gardien à l'organisme Pro-piste.

Adopté

DÉBUT DE LA SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS À 22H15

- **Pourquoi la décision d'installation du skate-parc a-t-elle été si longue à prendre ?**
 - o La décision a été reportée à plusieurs reprises puisque son emplacement n'a pas fait l'unanimité au sein du conseil municipal. Des citoyens ont exprimé leurs inquiétudes quant aux inconvénients de l'installation du skate-parc près de leur demeure et ces commentaires ont été pris en considération pour statuer sur un emplacement définitif qui réduit ces inconvénients.
 - o Cette polémique quant à l'emplacement du skate-parc démontre clairement le besoin en espaces verts de la municipalité pour installer des équipements récréatifs et des plateaux sportifs pour les enfants et les citoyens de Ange-Gardien.

- **Quelles sont les intentions de la municipalité quant au détournement du trafic lourd en provenance de la carrière ?**
 - o La séance publique d'information du 1^{er} novembre a suscité beaucoup d'intérêts de la part des résidents de la rue St-Georges qui sont venus en grand nombre exprimer leur souhait de voir détourner complètement le trafic lourd sur le rang Casimir. Quant aux citoyens du rang Casimir, ils ne se sont pas sentis concernés par l'invitation du 1^{er} novembre puisque l'ordre du jour ne faisait mention que du réaménagement de la rue St-Georges.
 - o Les citoyens présents ce soir expriment clairement leur intention de participer à un effort collectif pour trouver une solution qui permettra de satisfaire l'ensemble des citoyens concernés par les inconvénients du trafic lourd occasionné par l'exploitation de la carrière.
 - o Une autre séance publique d'information est prévue au début 2012 pour faire le point de l'état d'avancement de ce dossier important pour tous les citoyens.

FIN DE LA SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS À 22H50

RÉSOLUTION 11-331-11 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE À 22H55

PROPOSÉ PAR M.

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'ajourner l'assemblée à 22h55 pour une date ultérieure à être déterminer avec les membres du conseil municipal.

Adopté

Odette Ménard, maire

Robert Taylor, secrétaire-trésorier